Vol. XXXVI Saint-Boniface, Manitoba, 5 Décembre 1906. No. 4

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Appel a la Charite

Comme un ange gardien prenez-moi sous
votre aile ;
Tendez, en courant et daignant vous pencher,
A ma petite main votre main maternelle,
Pour soutenir mes pas et me faire marcher !
Car Jésus, le doux maître aux célestes tendresses,
Permettait aux enfants de s'approcher de
lui ;
Comme un père indulgent, il souffrait leur
caresses ;
Et jouait avec eux sans témoigner d'ennui.
O vous qui ressemblez à ces tableaux
d'église
Où l'on voit, sur fond d'or, l'auguste
Charité
Préservant de la faim, préservant de la bise
Un groupe frais et blond dans sa robe
abrité,
Comme le nourrisson de la mère divine,
Par pitié, laissez-moi monter sur vos genoux,
Moi pauvre jeune fille, isolée, orpheline,
Qui n'ai d'espoir qu'en Dieu, qui n'ai d'espoir qu'en vous.

TH. GAUTHIER.

Encan de la Saint-Vincent de Paul

Demain soir, jeudi, aura lieu à l'hôtel-de-ville, l'encan annuel de la Conférence de la St-Vincent de Paul.

Nous faisons un appel pressant à nos lecteurs en faveur des pauvres dont cette Conférence est la protectrice.

Il est bon que dans ces années de prospérité on soit plus charitable que jamais.

Ceux qui ont travaillé d'une manière intime et personnelle à l'œuvre de la Société Saint-Vincent de Paul peuvent, seuls, dire tout le bien qu'elle a fait à Saint-Boniface, depuis sa fondation.

Malgré la période de prospérité que nous traversons, il y a encore de la misère et de la souffrance au milieu de nous. Sachons nous en apercevoir, sachons y porter remède. A ceux qui allèguent des occupations nombreuses pour s'excuser de ne rien faire nous soumettons ces lignes, qui sont tirées, d'une conférence faite jadis par Frédéric Ozanam, le fondateur de la Société St-Vincent de Paul à Paris :

"Il y a certainement des riches qui n'ont ni la facilité ni le temps d'aller en personne secourir les pauvres. Allez à eux et dites-leur : Si vous ne pouvez visiter vous-mêmes l'indigent dans sa demeure, s'il vous est impossible de le secourir personnellement, nous voici prêts à nous charger de cette mission ; nous tiendrons à honneur d'être à la fois vos ambassadeurs, les pourvoyeurs des pauvres, les serviteurs de Jésus-Christ, de Jésus-Christ, Dieu des pauvres et des riches, le plus grand des riches, puisqu'il l'est par sa nature. le plus saint des pauvres, puisqu'il l'est par sa volonté. Vous vous rendrez ensuite sous le toit de l'indigent, et, après avoir adouci ses insupportables misères par vos propres aumônes et par celles d'autrui, vous sortirez de sa demeure, en messagers de la paix, rapportant comme autrefois la colombe de l'arche, en signe d'une nouvelle alliance, le rameau vert de l'olivier."

SYMPATHIES

L'incendie du monastère des révérends Pères de Chavagne, à Saint-Adolphe, est très lamentable. Nous offrons nos sympathies très vives aux victimes de cette catastrophe ; surtout, nous nous associons au deuil de notre ami M. Lemoine, de Ste Agathe, dont l'un des enfants a péri dans les flammes. Cet incendie, par un enchaînement de circonstances pénibles, a causé des souffrances particulières aux Rév. Pères et aux enfants confiés à leurs soins. Ce sont là des malheurs qu'aucune prudence humaine, probablement, ne peut prévoir. Ceux dont le cœur a été navré par ces flammes destructrices de vie et de biens, sont tous, heureusement, de ceux qui savent élever leur regards plus haut que la terre et dont les larmes mêmes sont une prière ardente et soumise.

Politique Americaine

La prochaine lutte présidentielle offrira un intérêt immense. Les dernières élections en sont un indice certain. Depuis quelques semaines, on a fait bien des commentaire sur la victoire du parti républicain à ces élections.

Le combat qui appelait davantage l'attention est celui qui s'est livré dans l'Etat de New-York, entre M. Hughes, le candidat républicain, et M. William Randolph Hearst, le candidat de la Ligue de l'Indépendance et de la majorité du parti démocrate.

M. Hearst représentait plus qu'une candidature d'Etat. Il était, il est encore, il continuera à être le porte-étendard de tous ceux qui, sous sa direction, ont résolu que les foules domineraient, dans la direction des affaires publiques, le capital, et que les grandes entreprises nationales des Etats-Unis deviendraient la propriété de l'Etat.

M. Hearst avait et n'a pas perdu l'ambition de devenir l'esprit dirigeant des masses profondes, qui croient qu'elles sont écrasées par les multi-millionnaires, et les influences auxquelles ils commandent.

M. Hearst a été candidat à la mairie, en opposition à M. McLellan.

Ses efforts n'ont pas été couronnés de succès. Il vient d'être vaincu dans une lutte plus importante. Il n'en sort point découragé.

La cité de New-York, toutes les villes qui sont disséminées dans l'Etat lui ont apporté des majorités.

Après sa défaite, il a déclaré en quelques mots qu'il continuera la lutte.

"Je suis engagé", a-t-il dit. "dans une campagne contre le gouvernement par les trusts, et je continuerai la bataille jusqu'au bout."

Si M Hearst avait été élu gouverneur de l'Etat de New-York, il est probable qu'il eût été le candidat du parti démocrate à la présidence des Etats-Unis.

M. Bryan, depuis son retour de l'Europe, n'a pas gagné de terrain. Loin de là.

La bruyante personnalité de M. Hearst l'eût, selon toute apparence, éclipsé.

En tout état de chose, le parti de l'Indépendance, les foules et tous ceux qui sont fatigués du trop de puissance du capital, sont sur le seuil de la citadelle qu'ils entendent escalader.

Les luttes de l'avenir seront d'un immense intérêt aux Etats-Unis.

Gorky

Maxime Gorky, cet écrivain révolutionnaire russe, fuyant l'Amérique inhospitalière, est rentré en Europe Quand il s'est embarqué à bord de la "Princesse Irène", avec sa compagne Mme Endreva, il était dans un état voisin de la misère. On conte que Mme Andreva dut, pour gagner sa vie, servir dans un hôtel.

Gorky, dit-on, se propose, à son arrivée en Europe, de publier un livre sur l'Amérique et les Américains.

Il est probable que l'Amérique et les Américains vont en entendre de dures !

Mariage

A St.-Léon, Man , le 26 novembre, M. Ernest Goudreau conduisait à l'autel Melle Aurore Hubert. La cérémonie nuptiale fut donnée par le Rév. Père Marie Antoine. Le déjeuner a été servi chez M. Hubert, père de la mariée. L'heureux couple est parti en voyage dans la province de Québec.

Nous lui souhaitons succès et bonheur.

Le Manitoba.

MERCREDI, 5 DÉCEMBRE 1906

A OTTAWA

28 novembre, 1906.

Monsieur Bourassa continuait vendredi dernier le débat sur l'adresse en réponse au message de Son Excellence le gouverneur général.

C'est l'une des particularités des débats sur l'adresse que les députés peuvent parler en cette occasion aussi bien sur des matières en dehors du message que sur celles qui y sont mentionnées. Les divers discutants peuvent y passer en revue tout ce que le gouvernement a dit ou fait aussi bien que ce qu'il n'a pas dit ou n'a point fait.

Aussi, M. Bourassa en a-t-il profité pour faire son procès au ministre de la justice à propos d'un incident postérieur à l'élection de Québec.

M. Bourassa est allé prendre part à l'élection de M. Robitaille dans cette division électorale. Le député de Labelle a fait acte d'indépendance en cette occasion, mais il n'a pas dépassé les bornes de la liberté permise à tout homme qui pense.

Or, M. le ministre de la justice, parlant dans Ontario, a dénoncé M. Bourassa comme un sujet déloyal à son pays et un traître à l'égard de son parti.

Durant un discours d'à peu près trois quarts d'heure le député de Labelle a pris à partie le ministre de la justice et l'a fustigé de la belle façon.

Pourquoi, a-t-il dit, me taxez-vous de déloyauté? Est-ce à propos de mon attitude dans la guerre africaine? Mais je n'ai fait que ce que le gouvernement avait préconisé lui-même quelque temps auparavant!

Est-ce à propos de mon attitude dans les débats sur la question de l'autonomie des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan? Mais comment! Le gouvernement a lui-même pris d'abord la même attitude. Seulement, par après, il s'est soumis aux volontés de M. Sifton et de M. Fielding, qui n'ont point voulu donner à mes compatriotes et à mes co-religionnaires les immunités auxquelles ils avaint droit. Je suis resté conséquent avec moi-même, avec la justice et avec la première mesure soumise par le gouvernement à la considération des chambres!

Est-ce encore à propos de la liberté avec laquelle j'exerce mon mandat!

Mais quoi? Entendez-vous faire des esclaves de vos partisans? Il serait bon de le savoir.

Je suis libéral, a ajouté le député de Labelle. Mais je n'entends pas être bridé par toutes les paroles qu'il peut plaire au gouvernement de nous faire entendre! Quand le gouvernement, par la voix de quelques uns de ses ministres, ira prêcher une doctrine dans une province, et en prêcher une différente dans une autre province, il aura tort et je me réserve le droit de le proclamer.

Le discours de M. Bourassa n'a pas été applaudi par les ministériels. Plusieurs des ministres étaient évidemment mal à l'aise. A cette date, nul n'y a encore répondu. L'incident a créé de l'émoi Aussi, le député de Labelle a été mis à l'index avec ses amis: ni M. Bourassa, ni M. Lavergne, ni M. Verville, ni M. Robitaille n'ont été invités au caucus ministériel, qui a eu ces jours-ci.

Il est à propos de noter que dans son discours M. Bourassa a mentionné la rentrée probable de M. Sifton dans le cabinet, prochainement; le "futur ministre", a-t-il dit.

Enfin, les rumeurs sont de plus en plus persistantes, à l'effet que le gouvernement Laurier doit prochainement ouvrir de nouveau ses rangs à M. Sifton, le persécuteur et l'ennemi déclaré de nos institutions catholiques et de l'homogénéité de notre race.

Ce serait un malheur et une faute.

Au Sénat, M. le sénateur Choquette jette, lui aussi, des pierres dans le jardin du ministre de la marine, M. Brodeur.

M. Choquette donne avis qu'il demandera:

1. Est-il vrai que le gouvernement ou certain ministre d'icelui a offert à l'honorable J. I. Tarte la présidence de la nouvelle commission du havre de Montréal?

2. Est-il vrai que M. Tarte a informé le gouvernement ou les membres du cabinet avec lesquels il était en relations qu'il ne pouvait accepter cette position?

3. Quels sont les membres du cabinet avec lesquels le dit Monsieur Tarte était ainsi en relations relativement à la présidence de la nouvelle commission du havre de Montréal?

Je le répète c'est une pierre jetée dans le jardin de M. Brodeur.

Les bruits courent que le ministre qui aurait offert la présidence de la commission du havre à M. Tarte est M. Brodeur lui-même, qui aurait été obligé de battre en retraite devant l'opposition tranchée des amis du gouvernement. M. Choquette est l'un de ceux-ci, et il se propose de faire sortir le chat du sac, c'est-à-dire de mettre M. Brodeur dans l'embarras.

Quel est son but? Voilà ce que plusieurs se demandent.

30 novembre, 1906.

Hier soir, M. Fielding a fait son exposé financier. Il est difficile de dire tout de suite quelle est la portée du nouveau tarif présenté à la Chambre par le ministre des Finances. Il y a dans la forme plusieurs changements. La classification du nouveau tarif est augmentée d'une nouvelle colonne. Outre le tarif général et le tarif de préférence, on aura maintenant le tarif intermédiaire. Les experts disent ce matin que le fond reste le même, bien qu'il y ait ici des réductions et ailleurs des augmentations de droits. Le gouvernement paraît avoir en vue l'augmentation du revenu.

C'est logique. Les dépenses augmentent continuellement, il faut plus de revenus. Du reste, nous sommes dans la période des vaches grasses. Ne faudrait-il pas songer que la période des vaches maigres pourrait nous menacer bientôt?

Le Telephone

Nous encourageons fortement les contribuables à voter, le 18 décembre, en faveur de l'établissement du téléphone municipal, tel que préconisé par le gouvernement Roblin. Les citoyens, se rendant aux polls pour les élections municipales ne devraient pas omettre de voter aussi sur cette importante question du téléphone. Il s'agit pour toute la province de se libérer d'un coûteux monopole et de se donner des moyens de communication plus complets. Les nouvelles reçues de partout montrent que les municipalités se prononceront, en grande majorité, en faveur de l'établissement du téléphone public.

Saint-Boniface ne doit pas rester en arrière dans ce mouvement.

La poesie de la vie canadienne

Tel est le sujet traité dimanche par le révérend Père Chosegros, S. J., devant l'académie du collège et quelques invités privilégiés.

Le Père Chosegros est un poète il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le distingué jésuite, lisant l'histoire du Canada, étudiant les mœurs des habitants du pays, contemplant nos paysages grandioses, ait senti parler chez lui l'artiste aussi bien que le patriote.

Le conférencier a fait, en maître, l'esthétique de notre pays: les premières phrases, brillantes et vives, ont été une description de nos montagnes, de nos grands fleuves, de nos forêts, de nos plaines, qui forment une nature peut-être à nulle autre comparable, puis le conferencier a dépeint les mœurs patriarcales de jadis; la gaieté a plusieurs fois circulé très franchement au cours de ce discours, surtout quand le conférencier fit entrer en scènes les types du Dr Drummond: *Johny Courteau, Mon frère Camille, le petit curé*, etc. Le révérend Père, abordant l'histoire proprement dite, traitant les questions actuelles, parlant de notre avenir, a été superbe d'éloquence et de souffle patriotique.

Si, messieurs, a-t-il dit en substance, nous voulons conserver à notre race, toute sa poésie et sa fraîcheur, conservons-lui comme un trésor inappréciable, sa religion, sa langue, le culte de son histoire et de ses traditions.

Gardons notre langue. La langue d'un peuple est la dépositaire de ses façons intimes de penser et de sentir, de ses aspirations, et des souvenirs de son passé. Ne pas parler sa langue, c'est devenir étranger à la vie de sa propre nation, c'est petit à petit prendre une mentalité différente de la mentalité nationale

Voilà pourquoi nous voulons conserver notre langue et la transmettre à nos enfants. Et comme le français ne s'apprend bien qu'à l'école, nous estimons que nos écoles françaises sont une question vitale pour nous Si nos enfants ne fréquentent plus l'école française, il ne seront plus bientôt, nécessairement et par la force des choses, de notre nationalité, parce qu'ils n'hériteront pas des aspirations et des sentiments qui ont fait la grandeur et la force de leur pères.

Voilà pourquoi, dans cet ouest, maintenons à n'importe quels sacrifices nos écoles françaises. Tout compromis sur ce point serait un suicide nationale.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements très sincères à notre grand confrère, l'*Evénement*, de Québec, pour la bienveillance avec laquelle il a accueilli notre 36ème anniversaire.

Annexion et Situation Scolaire

Les Cloches de Saint-Boniface

Que ce soit bien compris désormais, s'il a été et s'il est encore impossible d'obtenir que nos six écoles catholiques séparées de Winnipeg soient acceptées et rétribuées par la ville et par le Gouvernement, et si nos catholiques sont obligés de payer une "double taxe", ce n'est pas seulement à cause de l'opposition de quelques fanatiques, mais c'est aussi et surtout à cause de la clause du chap. 26 du soi-disant règlement de 1896 devenu loi du Manitoba en 1897.—Voici le texte de cette clause: "On ne devra pas séparer les élèves par dénominations religieuses pour l'enseignements des matières profanes de l'école". (Traduction française, p. 98, No. 220, 1903 Act. de 1902, p. 65, No. 220.)

On peut voir encore la clause No. 214 de la page 67 de la même traduction; "Les écoles publiques seront entièrement nonconfessionnelles; et aucun exercice religieux ne s'y fera excepté tel que statué plus haut"

Or, ceci fait loi par tout le pays, et, si demain, Saint Boniface était "annexé" à Winnipeg, "sans conditions", demain l'académie Provencher et le Couvent des Sœurs de Jésus et Marie seraient dans le même cas que les six écoles libres de Winnipeg, car elles ne pourraient plus recevoir et elles ne recevraient plus l'octroi du Gouvernement et Winnipeg serait en "droit" de refuser l'octroi municipal. Il faudrait donc que les catholiques de St-Boniface paient une "double taxe" pour pouvoir conserver ses écoles telles qu'elles sont avec les religieuses en habit religieux, avec des signes de la religion, avec la séparation des enfants catholiques.—Nul ne suppose, assurément, que Mgr l'Archevêque va ordonner aux religieuses d'enlever leurs costumes.

Or, les catholiques de Saint Boniface sont-ils prêts à faire ces sacrifices. ?

Tout va relativement "bien" dans les centres catholiques, grâce à la "tolérance" du gouvernement Roblin, mais rien n'y est stable, parce que la loi est contre nous—Que l'on applique rigoureusement les lois scolaires de 1890 et 1897 à Saint Boniface, en plein centre catholique, et l'on verra s'il est vrai de dire que la "question des écoles" est réglée.

On n'a jamais répété, écrit dans nos journaux de parti, un plus gros "mensonge" et cependant, ce "mensonge" est accepté. à l'heure actuelle, par la majorité des catholiques clergé et fidèles, dans tout le Dominion, aux Etats-Unis et un peu partout.

"Mentez! mentez! disait Voltaire, il en restera toujours quelque chose."

Cette fois, il en est resté "beaucoup."

La greve des Mineurs de Lethbridge

Il ressort de tout ce qu'on entend au sujet de cette grève, que les mineurs ont eu besoin de la permission de M. John Mitchell, des Etats-Unis, avant de pouvoir retourner au travail.

C'est une singulière situation que celle-là!

Nos ouvriers canadiens obligés de recourir au président de l'Union internationale pour avoir le droit de ne pas périr de faim et de froid!

La majorité des mineurs, dit-on, seraient retournés au travail depuis plusieurs semaines s'ils n'avaient eu à suivre les ordres de l'union dont ils font partie.

Les unions locales sont excellentes; mais nous n'avons guère confiance dans ces vastes associations qui prétendent contrôler à des milliers de milles de distance, la situation des ouvriers.

Nous espérons que cette anomalie, doublé d'un danger permanent, sera porté officiellement à la connaissance du parlement canadien, siégeant actuellement à Ottawa.

LE TARIF

Les opinions exprimées par les orateurs ministériels sur la question du tarif au cours du débat sur l'adresse sont loin de plaire à M. Tarte. L'ancien ministre écrit:

"Sir Wilfrid Laurier a fait une comparaison entre le commerce du Canada, par terre, et celui des Etats-Unis. Il savait qu'il faisait un argument "ad hominem", si nous pouvons nous exprimer ainsi. Aussi a-t-il immédiatement ajouté que cette comparaison ne couvrait point le commerce dans les deux pays.

"La population des Etats-Unis est de 84 millions; et peut-être de plus encore en ce moment.

"Le commerce intérieur de la République Américaine est le plus colossal qui existe sur le globe.

"Le commerce d'exportation de nos voisins a été, l'an dernier le plus formidable de l'univers. Mais il n'est rien à comparer à leur commerce intérieur.

"A quoi doivent-ils cette énorme expansion? Si non à l'élévation de leur tarif qui, pendant un temps, fut prohibitif sur une foule d'objets, et qui l'est encore, dans une grande mesure, aujourd'hui.

"Après avoir développé leurs industries de manière à les rendre irrésistibles, ils vont chercher avec la persévérance qui les caractérise, à faire des traités de commerce qui leur offrent des marchés nouveaux. Leurs monopoles sont des colosses.

"Ils nous vendent déjà pour deux cent millions de dollars. Ils veulent nous vendre davantage. Ils sont les partisans dévoués d'un abaissement du tarif canadien.

Et M. Pardee et d'autres par irréflexions sont prêts sous des prétextes qui peuvent surprendre ceux qui ne connaissent pas la question, à justifier un rajustement de tarif qui ne serait en fait, qu'une exigence politique; préconiser des changements qui seraient ruineux pour l'ensemble du pays, et surtout pour les Provinces, les capitaux qui se sont engagés dans le développement de nos entreprises manufacturières, et les foules qui y gagnent leur existence quotidienne.

"Il ne devrait pas y avoir de question de parti en des matières d'une importance aussi décisive.

"Un abaissement du tarif signifie une invasion formidable, irrésistible en plusieurs points des industriels américaines.

"Lorsqu'elles auront écrasé les nôtres, elles auront une influence funeste dans nos marchés, dans nos affaires, sur notre politique.

"L'Ouest peut être approvisionné par nous.

"Nous n'avons qu'à le vouloir.

"Au lieu de nous livrer aux Américains, fortifions les liens qui nous unissent les uns aux autres.

"Si nous agissons d'une autre façon, nous aurons simplement dépensé des centaines de millions pour le profit de nos adversaires commerciaux, de ceux qui caressent depuis longtemps la pensée de devenir les souverains financiers, les arbitres des destinées de l'Amérique Britannique du Nord."

RECEPTION PAR M. ET MME BORDEN

(*La Patrie*)

Le 30 novembre, M. et Madame R. L. Borden recevaient à leur résidence d'Ottawa.

Un grand nombre d'invitations ont été envoyées.

M. et Madame Borden font avec libéralité et distinction les honneurs de leur toit.

L'on a reproché dans son propre parti, à M. Borden, d'avoir accepté le traitement que le parlement a voté pour le chef de l'opposition. Comme si cela pouvait influencer son opinion.

Les obligations et les dépenses auxquelles un chef d'opposition est forcé de faire face, sont presque aussi considérables que celles d'un chef de gouvernement.

Le traitement de $7,000.00 ajouté à l'indemnité de $2500. que touche M. Borden, n'est pas suffisant pour le paiement de ses dépenses.

Ceux qui ne savent pas ce que la vie publique comporte d'exigences de tous genres, de souscriptions, de cadeaux, dans toutes les parties du pays, seront peut-être étonnés de lire ces lignes.

Les ministres qui économisent à même leur traitement, ne rendent pas justice à leur situation.

Demandez aux anciens ministres qui ont été quelqu'un et quelque chose combien leur coûte par année, "l'honneur" d'avoir été membre d'un cabinet.

NAISSANCE

A Otterburne, le 3 courant, madame H. Mulaire, deux filles.

BY-LAW, No. 365

By-Law, No. 365, of the municipality of De Salaberry Respecting Municipal Telephone Systems.

Where as Chapter 90 of the Statutes of the Province of Manitoba, assented to on the sixteenth day of March, 1906, sub. section (1) of section 9, requires every municipality to provide for the taking, or on before the date of the holding of the next municipal elections, a pool upon the question, and for the purposes therein set forth:

And where as the next municipal elections in this municipality will by held in the eighteenth day of December, 1906, and it is desirable that the said vote should be taken on said date:

There fore, the Council of the municipality of De Salaberry, in council assembled, enacts as follows:—

1o That at the next municipal elections, that is to say, on the eigteenth day 8 December, 1906 a vote of the duly qualified electors of the municipality of De Salaberry, shall be holden and taken at the places hereinafter set forth, that is to say:

Ward No 1—Polling subdivision No 1—at the house of Henry Jickling.
Ward No 1—Polling subdivision No 2—at the house of Joseph Demers.
Ward No 2—Polling subdivision No 1—at the house of E. W. Cook.
Ward No 2—Polling subdivision No 2—at the Council's room, at St. Pierre.
Ward No 3—Polling subdivision No 1—at the house of Leopold Barnabé.
Ward No 3—Polling subdivision No 2—at the house of Joseph Gladu.

2. That the Clerk of the Municipality shall, in accordance with Sub-Section (2) of said section 9 of said Act, be the returning officer for the purpose of taking such vote.

3. That the form of question to be set upon the ballots shall be as set forth in said sub-section (1) of section 9 of said Act, as follows:

Shall this Municipality own and operate its own telephone?

YES	NO

4. This By-Law shall come into force and be operative immediately upon passage thereof.

Done and passed in council assembled this 3rd day of December A. D. 1906.

(Sgd.) N. P. CAREY, Reeve.

L. S.

(Sgd.) P. CHENARD, Clerk.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Demain soir, 1er tournoi de cartes au club Cartier, pour deux prix.

Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Un logis à louer, sur la rue La Vérandyre. S'adresser à M. Jos. Lecomte.

—Une servante demande de l'emploi, s'adresser au No. 366 Rue St. Jean-Baptiste.

— VIN DE QUALITE, chez J. B. Leclerc, 21-23, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Assemblée des contribuables ce soir à l'hôtel de ville; M. Berry et ses amis sont invités.

—MM. Emmanuel Couture, T. A. Gingras et Max. Rocan sont arrivés de la chasse à Woodridge avec chacun un orignal.

— Grand assortiment *de Pipes, Sacs à tabac, Porte cigarettes* et plusieurs morceaux de choix pour les fêtes chez J. B. Leclerc.

—Perdu depuis dimanche dernier, un anneau pour messieurs. Une récompense sera payée à toute personne qui la rapportera à nos bureaux.

—Mme Dr. G. A. Dubuc, avenue Provencher, recevra, vendredi prochain, le 7 du courant, de quatre heures à six heures p. m., et dans la soirée.

—Il y a trois candidats à la mairie de Winnipeg: MM. J. H. Asdhown et l'échevin Latimer et M. Wilkes—ce dernier se retirera probablement ce soir ou demain!

—Samedi dernier, les amis de M. Tétreault, se sont réunis à la salle du bazar et lui ont présenté une jolie bourse à l'occasion de de son anniversaire de naissance. On a passé une agréable soirée.

—Les estimés de la prochaine année fiscale comprennent la somme de $12,000 pour édifices publics à Saint-Boniface. Pour un bureau de poste, probablement; ce n'est pas sans besoin.

—M. Télesphore Pelletier a agrandi considérablement son magasin, avec aussi quelques lignes spéciales. Nous félicitons M. Pelletier de cette amélioration à son commerce, qui était déjà prospère.

—N'oubliez pas que M. R. A. McRuer, pharmacien-chimiste de Saint Boniface, a pour compagnon M. I. D. Handfield, pharmacien canadien de Montréal en qui il a toute confiance pour vous donner satisfaction.

—On vient de décider d'acheter des livres français pour la bibliothèque Carnegie, de Winnipeg. Nous espérons qu'on saura faire un choix judicieux de livres et de revues. L'accès à cette bibliothèque est gratuit.

—Messieurs, à partir du 1er janvier, je ne ferai plus de crédit. Voici la liste des prix: De la station, $1.00, et le pont, $1.50; pour mariage, de $3.00 à $5.00; pour baptême, $2.00; pour enterrement, $9.00—E. N. BOURGOIN, 459, rue St.-Joseph. Téléphone 4734.

—Après la province de la Saskatchewan, la ville de Brandon a eu, pendant toute la semaine dernière, sa disette de charbon et de bois. Le C. N. R. a donné droit de passage aux trains chargé de "chauffage" sur tous les autres convois, de sorte que vendredi et samedi tout danger avait cessé.

—Le C. P. R. se rendant compte de la situation dangereuse où se trouvaient la province de la Saskatchewan par suite de la rareté du charbon a chargé des chars à même sa réserve à Fort William et les a rapidement transportés aux endroits en besoin. A la célérité d'action du C. P. R. vient le mérite d'avoir prévenu des catastrophes.

—On se plaint que les compagnies de chemin de fer ne peuvent suffire aux besoins du traffic de l'Ouest. Le C. P. R. répond de magistrale façon: la puissante compagnie vient de donner des ordres pour 150 locomotives nouvelles, 50 chars-dortoirs et réfectoires, 200 chars-passagers, 10,000 chars à freight. Ceci coûtera environ $13,000,000. Les usines Angus, à Montréal, auront la plus grande partie de ces contrats gigantesques.

—On nous annonce que la recette de la soirée donnée par la "Gauloise" le 11 décembre prochain, à la salle du "Young Men Liberal" Hall, avenue Notre-Dame, Winnipeg, sera versée à la caisse de secours mutuel, fondée par la Societé, pour venir en aide aux compatriotes dans le besoin. Nous ne pouvons que féliciter nos amis de leur idée philanthropique et les encourager en engageant nos lecteurs à assister à cette réunion qui leur assurera, avec une bonne et joyeuse soirée, une charitable action.

—Bonne maison à louer, rue La Vérandrye, s'adresser à MM. Bernier et Bernier.

— TABAC VALIQUETTE, en vente au No 21-23, rue Dumoulin, St-Boniface. J. B. Leclerc.

—La Compagnie Collin, (Limitée) faisait samedi, 1er décembre, l'inauguration de ses nouveaux magasins, dans le veau bloc du collège. La Compagnie occupe trois grand locaux utilisés comme suit: épiceries, nouveautés, meubles. Une foule nombreuse a visité ces magasins samedi; M. L. J. Collin, le chef de l'établissement et ses nombreux employés ont reçu les visiteurs avec beaucoup d'amabilité. Force objets-souvenirs ont été distribués.

—Un accident horrible, et stupide, est arrivé jeudi dans les cours du C. N. R. à Winnipeg. Une locomotive se rendant au Fort Rouge, pour chercher un train de freight a fait collision avec un train-express du Northern Pacific arrivant de St-Paul. L'ingénieur de l'Express, ayant eu le temps de ralentir sa marche, cette collision n'a pas été très sérieuse; elle a cependant blessé légèrement plusieurs personnes et fait des dommages matériels considérables au train tamponné. La locomotive qui avait causé tout ce dégât, marchait à rebours quand la collision s'est produite; elle prit l'élan contraire après le choc, et, allégée de son ingénieur et de son chauffeur, qui s'étaient précipités à terre, elle partit sans contrôle vers les cours. Arrivée à la "stock yard", elle frappa un cordon de chars où une équipe d'hommes travaillait à des débarquements de marchandises; deux hommes, William Neal, et Mike Mudlow furent tués. Cinq hommes furent blessés très sérieusement. Il est encore difficile d'établir exactement les responsabilités; que cette responsabilité tombe sur l'ingénieur de la locomotive en question, ou sur les fonctionnaires chargés du manœuvrement des freights, il est fort étonnant qu'une collision comme celle-là se soit produite. Le jury du coroner a fait des observations sérieuses à ce sujet.

La Mairie de Saint-Boniface

St. Boniface, novembre 1906.

A MONSIEUR THÉO. BERTRAND,

Les soussignés, citoyens et contribuables de la Ville de St. Boniface, vous prient d'accepter la candidature à la Marie aux prochaines élections municipales, et vous promettent leurs voix et leur support au cas où cette candidature rencontrerait de l'opposition.

A. Gauvin, J. Turenne, Joseph Lecomte, J. A. F. Bleau, Jos. T. Dumouchel, L. N. Bétournay, H. Béliveau, J. E. Cyr, Horace Chevrier, G. A. Dubuc, J. A. Marion, J. B. Lauzon, Noël Bernier, J. B. Côté, S. Beaulieu, Jos. G. Mager, Lig. Gagné, Isaïe J. Lavoie, M. Rocan, sr., Joseph Bourgeault, Léon Roy, Antoine B. Gingras, J. A. Gingras, J. A. Prendergast, Arthur Olivier, Louis Laurendeau, Ed. Guilbault, F. Mondor, Médard Guilbault, E. L. Prieur, Chas. C. Bernier, J. F. Prud'homme, Albert Bétournay, J. D. Burke, C. A. Lemieux, J. A. Sénécal, Joseph St. Jean, L. Lafranchise, F. X. Lavoie, George Bail, J. A. W. Lane, H. Chagnon, P. Brault, P. Tétrault, Joseph Chabot, A. Lemay, J. A. Z. Bertrand, Félix Menu, T. Pelletier, Rév. Arthur Béliveau, Rév. J. C. Deshais, Rév. Théo. Faré, Rév. Joseph Messier, Rév. D. Dandurand, C. F. Beaudry, J. A. Béliveau, J. P. Proulx, L. David Senes, Médéric Cyr, Z. Brabant, Léo. Marcil, F. A. Dugas, P.A. V. G., V. Mager, Arthur L. Auger, P. Gosselin, C. E. Turenne, Zénon Ouellette, Joseph Brissette, J. B. Leclerc, J. Ouellette, Joseph Cazès, J. H. O. Lambert, M.D., Marcel Sincerny, Jos. Couture, G. Trudeau, H. Gauthier, D. Ducharme, et plusieurs autres.

A MESSIEURS A. GAUVIN ET AUTRES

MESSIEURS,

En présence d'une réquisition aussi représentative je ne puis refuser la candidature qui m'est offerte d'une manière si généreuse. Je vous remercie de cette marque de confiance à mon égard. Je ferai mon possible pour m'en rendre digne et pour faire bénéficier la Ville de la longue expérience et de la connaissance intime des affaires municipales que j'ai nécessairement acquises dans l'exercice de mes fonctions de Secrétaire-Trésorier pendant treize ans et demie.

Mon programme sera le suivant;

1o. Opposition à l'annexion totale ou même partielle de St. Boniface à Winnipeg.

2o. Obtention d'une charte spéciale accordant à la Ville certains pouvoirs que ne lui confère pas l'Acte Municipal.

3o. Nouvelle division de la Ville en quartiers de manière à donner à chaque quartier une représentation aussi juste et équitable que possible.

4o. Introduction dans tous les contrats de la Ville d'une clause obligeant l'entrepreneur à payer un minimum de salaire.

5o. Exécution de tous les travaux de la Ville à la journée autant que possible, afin de garder l'argent dans la place et d'y attirer des résidents.

6o. Ponts libres entre les deux villes.

7o. Prolongement de la ligne des tramways et service plus fréquent.

8o. Prolongement de la rue Marion jusqu'au Chemin Dawson aussitôt que les circonstances le permettront.

9o. Encouragement des manufactures.

10o. Enfin, continuation de la politique de progrès inaugurée en 1901 par Monsieur Sénécal laquelle a déjà opéré des transformations si importantes et est en train de faire de notre Ville d'ici à quelques années une grande cité, une des cités les plus modernes et les plus progressives de l'Ouest.

Je ne pourrai faire ces choses seul; le pouvoir du Maire est très restreint, et se borne à une influence plutôt morale; mais avec le concours d'un Conseil bien disposé, je tendrai de toutes mes forces à remplir ce programme.

C'est mon intention, si je suis élu, de consacrer une partie de mon temps au service de la Ville, et de me tenir à des heures fixes au bureau du Maire, où je recevrai tous ceux qui auront quelques demandes à faire ou quelques renseignements à solliciter.

Confiant en votre appui cordial, je demeure,

Votre très honoré serviteur,

THÉO. BERTRAND.

AVIS

Avis est présentement donné qu'une Cour sera tenue conformément à "l'Acte des Electeurs Municipaux" à l'Hotel de Ville de St. Boniface dans la Salle des séances du Conseil, lundi le dixième jour de Décembre prochain (1906) à deux heures de l'après-midi pour entendre toutes les plaintes faites contre la liste des électeurs de la dite Ville de St. Boniface, préparée par l'année 1906.

Toutes personnes ayant affaire à la dite Cour sont requises de s'y présenter aux dits temps et lieu.

26 novembre, 1906.

THÉO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier,
de la dite Ville de St. Boniface.

PERDU

De la ferme de la Grande Pointe. 1 vache rouge, une seule corne, étoile dans le front, queue courte; aussi son veau. Une vache rousse, une vache rouge avec un veau tacheté, de 12 mois. Tous ces animaux sont marqués E. G sur l'épaule droite. $3.00 de récompense à celui qui les retrouvera. Adressez-vous à,

W. GIBBINS ET CO.
Chambre 325 Banque Union.
Winnipeg.

DEMANDEES: OUVRIERES POUR opérer sur machines à fabriquer de chemises, blouses et autres vetements; on demande aussi une couturière au moulin.

WESTERN LADIES WEAR
271 Rue Hargrave,
Winnipeg.

VENTE DE DEBENTURES

DES Soumissions cachetées adressées à G. A. Rocan, secrétaire trésorier du District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 marquées "Soumissions pour Débentures" seront reçues par le soussigné jusqu'à jeudi le 20 décembre 1906, à midi, pour les suivantes:

Une émission de $100.000, pour l'érection et l'ameublement de maisons d'école dans la ville de Saint-Boniface (quartiers 3 et 4 respectivement) payables en dix neuf versements annuels, égaux et consécutifs de $3.200, et un de $39.200, le 1er décembre des années 1907 à 1926 (tous deux compris) avec intérêt à 5 par cent par année payable au 1er décembre chaque année ci-haut mentionnée, à la succursale de la Banque d'Hochelaga dans la dite ville de Saint-Boniface.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de refuser aucune ou toutes les soumissions ou d'accepter toute offre qui leur paraîtra plus avantageuse.

G. A. ROCAN,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 21 nov. 1906.

Les soumissionnaires sont priés de dire s'ils sont prêts—leur soumission étant acceptée—à recevoir des commissaires de temps à autre une partie seulement des débentures—l'intérêt (et bonus s'il y en a) étant réglé à date de tel paiement: il est entendu que la balance de cette émission devra être délivrée le ou avant le 1er août 1907.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour un acte étendant le temps pour le commencement et le complément de la ligne ou lignes de chemins de fer, et les extensions et réseaux de la dite ligne ou lignes autorisés par le chapitre 45, des statuts du Canada, 1902; chapitre 91, 1903 et chapitre 68 de 1905, et en addition et ci-haut mentionné, pouvoir sera demandé pour permettre au "Canada Central Railway Company" de faire des arrangements et contrats sous la section 281 et suivantes de l'acte des chemins de fer, 1903, avec une ou plusieurs, ou toutes les compagnies suivantes; —The Manitoulin and North Shore Railway Company; Pacific and Atlantic Railway Company; The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company; The International Transit Company; The Canadian Pacific Railway Company; The Canadian Northern Railway Company; The Canadian Northern Ontario Railway Company; The Grand Trunk Railway Company et The Grand Trunk Pacific Railway Company.

H. C. HAMILTON, Toronto,
Pour les requérants.

Daté à Toronto, Nov. 1er 1906.

AVIS

AVIS est par les présentes données qu'application sera faite à la prochaine session du parlement du Canada pour un acte amendant le Chapitre 55 des Statuts du Canada de 1905 en ajoutant les mots "Annuity Company of Canada peut émaner des contrats d'assurance sur la vie avec n'importe quelle personne ou personnes individuellement ou collectivement et peut accorder des donations et en général s'occuper d'assurance sur la vie dans toutes ses formes et ses branches.

G. J. LOVELL,
Winnipeg.
Pour les pétitionnaires.

Daté à Winnipeg le 12 novembre, 1906.

ON DEMANDE de confiance une personne pour passer l'hiver, peu de chose à faire. Pour condition s'adresser verbalement a Max. Guilbaut, lot 41 St. Charles.

Soumissions pour Provisions

DES SOUMISSIONS scellées, séparées ou en paquets, adressées au soussigné, marquées "Soumissions pour provisions," seront reçues au département des travaux publics, aux bâtisses du Parlement, jusqu'à midi, mardi, le 18ème jour de décembre, pour l'approvisionnement de l'institution des Sourds Muets, à Winnipeg, pour l'année 1907 commençant le 1er janvier prochain, pour les articles ci-dessous mentionnés.

1. Epiceries.
2. Farine, farine d'avoine, farine de blé-d'inde, son, avoine, etc.
3. Viandes de toutes sortes.
4. Beurre et œufs.
5. Pain.

Les spécifications peuvent être vues, les quantités approximatives et la forme de soumission fournies sur application au surintendant ou trésorier de l'institution ci-dessus mentionnée ou au département des Travaux Publics, Winnipeg.

Un chèque marqué pour $100 doit accompagné chaque soumission, et sera confisqué au profit du gouvernement du Manitoba dans le cas où le soumissionnaire accepté refuserait d'entrer dans le contrat ou étant entré dans le contrat sefuse d'en remplir les conditions.

Le contrat le plus bas ou un contrat quelconque ne sera pas nécessairement adoptés.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 1er décembre 1906.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue à St-Pierre, à la salle municipale, lundi, le 10ième jour de décembre 1906, à 1 heure p. m.

Daté à St. Pierre, ce 6 ième jour de novembre 1906

PAUL CHENARD,
Sec.-Trésorier.
Société d'Agriculture de Carillon.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Manitoba Radial company," avec pouvoir de construire à Guiper, maintenir et opérer une ligne ou des lignes de chemins de fer, avec vapeur, électricité, gazoline ou autres sortes de forces motrices, pour le transport de passagers et de fret d'un point ou de points à, ou près de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, à l'ouest ou au nord allant à un point, auprès du lac Manitoba et de construire, équiper, maintenir et opérer des branches et tous les ponts nécessaires, chemins, routes et pontons, et de construire, equiper et maintenir des hôtels, parcs, théâtres et autres places d'amusements, et, de construire des lignes de téléphones en connection avec le dit chemin de fer et ses branches, et de transmettre des messages pour des buts commerciaux et de charger des taxes et de produire de l'électricité pour la subvention de la lumière, de la chaleur et le pouvoir, et de faire des arrangements avec n'importe quelle compagnie électrique ou de pouvoir, afin d'obtenir la transmission de l'électricité et d'aquérir et tenir du stock dans d'autres compagnies et d'acquérir et développer des pouvoirs d'eau afin de produire de l'électricité; de vendre et distribuer icelles, et d'exproprier, acheter, tenir et vendre du terrain pour la compagnie et pour autres buts, et de prélever et collecter des taxes de toutes personnes se servant de ces chemins de fer et réseaux et pour tout fret sur ces dits chemins de fer et reseaux, et pour faire des connections et du traffic, et des arrangements avec des compagnies de chemins de fer, de bateaux ou autres, et de construire, maintenir et opérer le dit chemin de fer et ses réseaux, et le dit télégraphe, téléphone et pouvoir électrique le long et sur les rues et chemins de n'importe quelle municipalité, sujet aux réglements des dites municipalités; et d'acheter, prendre, louer et autrement acquérir la propriété, droit et franchise de n'importe quel autre compagnie ou campagnes, et de vendre ou louer à n'importe quelle autre compagnie ou compagnies, la propriété, droits et franchises de la compagnie et pour tous autres droits nécessaires, pouvoirs et privilèges à cet effet; et que tous les travaux ci-dessus mentionnés soient déclarés comme étant pour l'avantage général du Canada.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requerants.

Daté à Winnipeg, ce 29,
Au jour d'Octobre 1906.

AVIS

Une application sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la compagnie du Canadian Northern Railway et le Grand Trunk Pacific Railway Company pour un acte ratifiant un arrangement entre les compagnies par rapport à un terminal conjoint à Winnipeg et autorisant les parties en questions d'opérer et de mettre en force les termes de cet arrangement, et donnant au Canadian Northern Railway Company les pouvoirs nécessaires pour émaner des garanties pour l'obtention des argents nécessaires aux dépenses de ce dit terminal.

Daté ce 8 ième jour de novembre 1906.

Z. A. LASH,
1 Toronto, Street, Toronto.

Solicitor for The Canadian Northern Railway Co.

W. H. BIGGAR,
94 McGill Street, Montreal.

Sollicitor for the Grand Trunk Pacific Railway Co.

AVIS

Nous avons plaisir à annoncer à nos clients que nous tiendrons désormais nos bureaux sur la

RUE GARRY, NO. 289

Juste en arrière du Free Press apres le 1er Novembre.

De La Giclais & Cie.
289 Rue Garry.

AVIS

Avis est présentement donné que le Conseil de la ville de St-Boniface, à la prochaine élection municipale, le 18 décembre 1906, soumettra au vote des électeurs de la ville de St.-Boniface un reglement ayant pour objet d'obtenir le droit de faire fonctionner un service de tramways le dimanche, dans la dite ville. La question qui sera soumise aux personnes qui auront droit de vote sur le dit règlement et dont les noms se trouveront sur la liste révisée des électeurs municipaux, sera comme suit:—"Etes-vous en faveur de faire fonctionner le dimanche un service de tramways dans la ville de St-Boniface."

Ce règlement sera soumis aux électeurs, le dix-huitième jour de decembre 1906; des bureaux de votation seront ouverts à 9 heures du matin et resteront ouverts jusqu'à 5 heures de l'après-midi, à chacun des endroits suivants, savoir:

Bureau de votation No. 1, à ou près de la résidence de Mme J. H. Montpetit, avenue Provencher; sous officier-rapporteur, Henri Cusson.

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Joseph Cazes, au coin nord-Ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Taché; sous-officier rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel de Ville; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne.

Bureau de votation No. 4, à la station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Taché; sous officier rapporteur, Chs. Metcalfe.

Le dix-septième jour de décembre, 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St.-Boniface, le maire nommera, par écrit signé de sa main, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

Et le dix-neuvième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St-Boniface, le secrétaire-trésorier fera le calcul final des votes donnés sur la dite question pour l'affirmative et pour la négative respectivement.

THEO. BERTRAND,
Secretaire-trésorier.

St. Boniface, 13 novembre 1906.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface will at the next annual municipal election to be held in the town of St. Boniface, on Tuesday, the eighteenth day of december A. D. 1906, submit to the vote of the electors of the town of St Boniface, a by-law having for its object to obtain the right to operate a sunday street car service in the town of St. Boniface.

The question to be submitted to the persons entitled to vote theron, on said by law and whose names are upon the revised list of municipal electors entitled to vote for mayor and Councillors at the time of such voting shall be. "Are you in favor of operating a sunday street car service in the town of St. Boniface?"

This by-law shall be submitted as aforesaid to the electors qualified to vote thereon on the eighteenth day of december A.D.1906; and for the purpose of taking the votes thereon, polls shall be opened at, and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day in each of the of the following persons places in the town of St. Boniface and at each of the said places the following persons shall be the respective returning officers to take the votes of the electors:

Poll No. 1, at or near the residence of Mrs. J. H. Montpetit, Provencher Ave. Deputy returning officer, Henri Cusson.

Poll No. 2, at the residence and store of Joseph Cazes north west corner of Notre-Dame st. and Taché Ave. Deputy returning officer, J. Cleophas Marcoux.

Pool No. 3, at the Old town Hall, Deputy returning officer. Jules C. Turenne.

Poll No 4, at the fire Hall No. 2 corner of Goulet st. and Taché Ave. Deputy returning officer, Charles Metcalfe.

The Nineteenth day of december A. D. 1906, at the hour of two o'clock in the afternoon and at his office in the town Hall in the town of St. Boniface is hereby fixed as the time and place at with the secretary treasurer of the town of St. Boniface shall sum up the number of votes given on the said question in the affirmative and in the negative respectively.

On monday the seventeenth day of december A. D. 1906 at two o'clock in the afternoon at his office in the town Hall of St. Boniface, the mayor shall, appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each voting place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the by-law and a like number on behalf of the persons interrested in and desirous of opposing the passing of the by-law.

THEO. BERTRAND,
Secretary-treasurer.

St. Boniface, Novembre 13th. 1906.

Ville de St. Boniface

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint Boniface soumettra aux votes des électeurs à la prochaine élection municipale qui sera tenue Mardi le 18 décembre prochain, un règlement dans le but d'obtenir des dits électeurs, une opinion, sur la question de savoir si le Conseil de la dite ville exercera ou n'exercera pas les pouvoirs à lui donnés par l'acte concernant les systèmes de téléphones municipaux ou par l'acte concernant la lumière électrique, le gaz et le téléphone municipal. La question qui sera soumise aux électeurs sera la suivante:—

"Cette municipalité doit-elle posséder et faire fonctionner son propre teléphone?"

Pour les fins de la votation, des bureaux seront ouverts de 9 heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi à chacun des endroits suivants dans la ville, savoir:—

Bureau de votation No. 1, à ou près de la résidence de Mme. J. H. Monpetit, avenue Provencher: sous-officier rapporteur, Henri Cusson.

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Jos. Cazès, encoignure nord ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Taché; sous-officier rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel de-Ville; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne.

Bureau de votation No. 4, à la Station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Tache; sous-officier rapporteur Charles Metcalfe.

Lundi, le dix-septième jour de décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, à son bureau dans l'Hôtel-de-Ville de Saint Boniface, le maire nommera par écrit signé de lui, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation de la part des personnes intéressées a promouvoir la passation du dit règlement, et un nombre semblable de la part des personnes désireuses de s'opposer à la passation du dit règlement.

Et mercredi le 19 décembre prochain, à 2 heures de l'après midi, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Saint Boniface, le secrétaire-tresorier fera l'addition et le calcul final des votes donnés sur la dite question, tant dans l'affirmative que dans la négative.

Daté à Saint-Boniface, ce, 27 novembre 1906.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Tresorier

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan Line, Montreal à Liverpool.
- Virginian .... 2 Août
- Tunisian .... 9 Août

Dominion Line, Montréal à Liverpool.
- Kensington .... 4 Août
- Ottawa .... 11 Août

Can. P. Ry. Lines, Montréal à Liverpool.
- Lake Champlain .... 4 Août
- Empress of Ireland .... 9 Août

White Star Line, New-York à Liverpool.
- Baltic .... 1er Août
- Majestic .... 8 Août

White Star Line, Boston à Liverpool.
- Arabic .... 2 Août
- Republic .... 16 Août

Cunard Line, New-York à Liverpool.
- Lucania .... 4 Août
- Umbria .... 11 Août

Cunard Line, Boston à Liverpool.
- Ivernia .... 7 Août
- Saxonia .... 21 Août

French Line, New-York à Havre.
- La Lorraine .... 2 Août
- La Gascoigne .... 9 Août

American Line, New-York à Southampton.
- St. Louis .... 4 Août
- Philadelphia .... 11 Août

Red Star Line, New-York à Antwerp.
- Finland .... 4 Août
- Zeeland .... 11 Août

Atlantic Transport Co., New-York à London.
- Minnetonka .... 4 Août
- Mesaba .... 11 Août

North German Lloyd Line, New-York à Bremen.
- Princess Alice .... 2 Août
- Kaiser Wilhelm Der Grosse .... 7 Août

Hamburg American, New-York à Hamburg
- Amerika .... 2 Août
- Pretoria .... 4 Août

Billets pour les bateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du mond ervice direct au Havre, Boulogne-Sur-M Anverps et autres points sur le contine

Pour plus d informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
G. S. S. A.
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel. 761-762. Winnipeg Man

FEUILLETON DU MANITOBA.

REMORDS

NO 2

I

—Je croyais objecta [illegible] Venceslas, que la religion, c'est-à-dire la conscience, prime l'honneur, qui n'est souvent que l'orgueil.

Le marquis de Régé eut un sourire.

—Notre haine est sainte, le temps l'a consacrée.

Venceslas secoua la tête dans un mouvement désapprobateur et malgré lui, à voix basse, comme au regret d'être en contradiction avec son père, il murmura :

—Le christianisme la condamne.

Au lieu de s'emporter, ainsi que le jeune homme s'y attendait, le marquis eut un [illegible] haussement d'épaules.

Que t'importent ces événements rétrospectifs, dit-il. Tu n'as pas, je suppose, le projet de remonter le courant descendu par nos ancêtres, en te réconciliant avec nos ennemis ?

Au lieu de l'affirmation [illegible] et formelle que le marquis attendait de son fils, Venceslas hésita, puis comme honteux d'avoir hésité, il reprit d'une voix vibrante qu'il essayait en vain de rendre calme :

—Pardon, mon père, dussiez-vous me considérer comme le rejeton dégénéré de votre race, je vous avoue que je ne me sens au cœur aucune antipathie contre la duchesse de Béor, non plus que contre son fils, ni contre sa fille.

Le marquis stupéfié le regarda sans colère, Venceslas encouragé par ce regard dans lequel il devinait, si non une approbation, du moins de la bienveillance :

—Et si je ne craignais de vous indigner, j'ajouterais que loin de partager la haine que cette famille a inspiré à nos aïeux, je serais, au contraire, disposé...

M. de Régé lui coupa la parole par un rire railleur :

—... A leur présenter tes excuses, en guise d'amende honorable, dit-il.

—Non, mon père, mais essayer au moins, d'un rapprochement auquel eux et nous, aurions à gagner.

Cette fois le marquis n'en croyait plus ses oreilles.

—Tu déraisonnes !

Venceslas ne se troubla pas.

—Tu déraisonnes, répéta le vieillard, et si les Béor t'entendaient, ils seraient, à coup sûr, moins polis que moi et t'accuseraient tout simplement d'être fou.

—Ils auraient tort, car ce serait injuste.

—Nullement et, sur ce point, eux et moi, nous penserions de même.

—Permettez, que je m'explique...

—Il n'y a pas à s'expliquer sur cette question.

—Mais, fit Venceslas.

Le marquis l'arrêta d'un geste autoritaire.

—Toute tentative de réconciliation serait qu'une folie... ce serait une trahison.

Venceslas baissa la tête avec un si grand chagrin que le marquis en fut involontairement ému, il reprit à haute voix, mais comme parlant à lui-même :

—Pourquoi cette révolte contre les tradition de plusieurs sicles ?

—Parce que je suis chrétien, répliqua Venceslas, et que, quelque respect que j'aie pour l'opinion de nos ancêtres, les prescriptions de l'Evangile, en me défendant de l'approuver, me font une loi de ne point la partager.

—Nos ancêtres n'étaient pas plus païens que toi. Ils furent tous d'aussi bons chrétiens que tu peux l'être,. Ils n'ont pas cru devoir agir autrement qu'ils n'ont fait, et nous ferons de même. Au surplus, je voudrais savoir quel besoin nous avons de de changer la situation ! Les Béor ont été toujours des voisins désagréables, hautains, arrogants.

—Oh ! mon père, protesta Venceslas, pour parler ainsi de la duchesse de Béor, il faut ne pas la connaître et ne jamais avoir vu l'angélique visage de sa fille.

Le marquis fit un soubresaut, son regard se plongea dans les yeux de Venceslas.

—Ah ! ah ! ricana-t il, voilà donc le secret de ce beau revirement ! je pressens, je devine que le devoir chrétien n'est pas le seul qui t'a inspiré de modifier tes sentiments à l'égard des Béor.

Venceslas ne fut pas troublé par ce sarcasme.

—Vous le dites, mon père, convint-il. Tout d'abord en vous consultant sur la justice de nos griefs contre les Béor, je n'ai pas cédé au desintéressement d'un jugement spontané et loyal ainsi que j'eusse dû le faire et j'ai bien plutôt obéi à un penchant de mon cœur ; mais après avoir réfléchi j'ai reconnu que mes devoirs de chrétien et mes sentiments d'homme étaient d'accord.

Le vieux gentilhomme tressauta :

—Est-ce à dire ? fit-il.

—Oui, mon père, avoua Venceslas, j'aime Inès de Béor et je vous devrai mon bonheur si, consentant à jeter un voile sur le passé dont elle n'est pas plus que moi responsable, vous daignez demander en mon nom sa main à la duchesse sa mère.

Le marquis se dressa.

—Moi... Un Régé, franchir le seuil du château des Béor... jamais.

—Mon père ! supplia Venceslas.

Le marquis ne le laissa pas achever.

—Ce serait faire tressaillir d'indignation dans leur sépulcre, tous ceux dont je descends.

—Non, mon père, les morts ne voient point les choses humaines avec nos yeux de mortels, et lorsque nous ne prenons conseil que de notre orgueil pour porter un jugement ou pour commettre une action soyez sûr que nous sommes en contradiction avec eux, faisions-nous ce que vivants ils ont fait. La mort, en dégageant l'âme de son enveloppe, l'élève au-dessus des défaillances de la nature et, loin de nous condamner quand nous faisons mieux qu'ils n'ont fait, la religion nous affirme qu'ils s'en réjouissent et par contre, lorsque nous nous autorisons de leur volonté ou de leurs exemples pour méconnaître les préceptes divins du christianisme, ils l'expient là-haut soit par une diminution de bonheur, s'ils sont déjà au nombre des élus, ou par une augmentation de souffrance s'ils n'en sont pas encore.

Le marquis était un bon chrétien et par ce fait même un homme juste, les paroles de Venceslas le frappèrent. Il les médita et ne tarda pas à convenir que son fils, [illegible], avait raison. De plus Inès de Béor était belle, noble, sage et pieuse.

—Encore s'il était certain, dit-il un jour à Venceslas, que tes sentiments seront partagés !... as-tu, au moins, des raisons de l'espérer ?

—Non.

—Alors ?

—Je cours les risques d'un refus, je le sais...

Le marquis devint grave.

—D'un refus d'autant plus humiliant qu'il aura coûté des démarches pénibles... Un Régé, chrétien ou non, ne s'abaisse pas impunément devant un Béor.

Venceslas sourit.

—Le Béor en question n'est pas un homme et un gentilhomme ne saurait s'abaisser devant une femme en l'honorant d'un hommage.

Le marquis était ébranlé.

—Après tout, pensa-t-il, Venceslas n'a pas tort, si la duchesse n'accueille pas ma démarche, elle n'aura pas lieu de s'en offenser et, pour elle, comme pour sa fille, la requête dont je vais être le messager est, en effet, un de ces hommages auxquels une femme n'est pas insensible, puisqu'en même temps qu'il flatte sa vanité, il est le témoignage du respect qu'elle inspire.

Un matin donc, après avoir longuement encore réfléchi et hésité le marquis de Régé fit atteler un carosse de gala, décoré de ses armoires et donna à son cocher Justin, l'ordre de le conduire au château de Béor.

Le marquis était un homme d'une soixantaine d'années, de taille moyenne et bien perfectionnée. Son visage, au front largement découvert, était empreint d'une si grande expression de franchise et de bonté, que, malgré ses traits irréguliers, on se sentait dès le premier abord attiré vers lui. Ses cheveux jadis bruns étaient maintenant pre que blancs.

Il portait toute sa barbe et elle était, ainsi que sa chevelure, presque blanche, ce qui faisait ressortir l'éclat de ses yeux noirs.

Pour la première fois depuis sa naissance, il vit s'ouvrir devant lui les grilles de l'entrée du parc de Béor.

Lorsque le concierge du château, répondant au coup de sonnette du valet de pied de M. de Régé, parut sur le seuil de la demeure qu'il avait mission de garder, il n'en crut pas ses yeux en reconnaissant dans le visiteur, installé au fond du carosse, le vieil ennemi de ses maîtres.

Les domestiques des Béor comme les domestiques des Régé avaient fait de la querelle de leurs maîtres, la leur: il n'arrivait jamais que des serviteurs des deux maisons se rencontrassent sans échanger des paroles aigres, quelquefois des injures, trop heureux quand des injures ils n'en pavenaient pas à des voies de faits. Ces actes étaient même devenus si fréquents que personne, non-seulement ne s'en étonnait plus, mais qu'on considérait dans la domesticité comme un devoir réciproque des uns contre les autres et que ceux d'entre les gens dont le caractère pacifiques ne se prêtaient point à ces scènes de violence, étaient regardés comme moins fidèles et moins dévoués que les autres.

Malgré la stupeur qui le cloua un instant au sol, à l'aspect du marquis, le concierge s'avança vers la grille, tira le pène du milieu et ouvrit la porte.

L'équipage entra.

Le marquis s'efforçait de faire bon visage, mais au fond, les sensations les plus diverses s'agitaient dans son âme.

Tous les raisonnements que Venceslas lui avaient fait entendre pour le décider à cette démarche lui revenaient en foule à l'esprit et il les rémémorait une à une pour se donner du courage. Par malheur, son orgueil n'avaient pas moins d'arguments que sa tendresse paternelle et il frémissait à la seule pensée que peut-être la duchesse refuserait de le recevoir, bien qu'étant chez elle, car elle y était, il avait eu soin de s'en assurer.

A cette supposition, il sentait que s'il en eût été temps encore, il se fût retiré, mais ce n'était plus possible, il fallait aller jusqu'au bout.

(A suivre)

Vous m'avez sauvée de la terrible Maladie qui me paralysait les Membres

PENDANT SIX MOIS J'AI DU FAIRE MES LAVAGES A GENOUX. TROIS MEDECINS M'AVAIENT SOIGNEE SANS ME GUÉRIR

Grâce aux Pilules Rouges, je suis guérie et je fais tout mon ouvrage sans difficulté.

Il n'y a pas pour une femme habituée à la vie active, accoutumée à travailler aux soins de son ménage, de sa maison, de ses enfants, de torture plus cruelle que d'être condamnée à l'inactivité, que de ne pouvoir plus bouger.

Lorsqu'une jeune femme sent ses jointures enfler, ses pieds se glacer, ses articulations se nouer et se refuser à tout service, quelle n'est pas sa frayeur, quelle n'est pas son angoisse !

Pourtant, c'est ce que nous voyons chaque jour. Combien n'en connaissons-nous pas dans notre entourage de ces malheureuses personnes qui sont invalides dès le jeune âge, qui restent clouées sur leur chaise, incapables de se mouvoir, invalides du travail, invalides du devoir.

Pour quelques-unes ce sont les rhumatismes qui les accablent, pour d'autres c'est la faiblesse, dans tous les cas, ce sont des vices du sang.

Car, ne l'oublions pas, le sang est la graisse, l'huile miraculeuse qui fait fonctionner toute la machine humaine.

Il n'y a pas besoin d'être médecin pour connaître à fond le procédé intime d'où dérivent le rhumatisme et ses maladies voisines, la goutte, toutes les douleurs en un mot.

Elles proviennent d'un défaut d'alimentation intérieure ; notre corps ne se nourrit pas par la bouche, mais par la métamorphose des aliments dans l'organisme. On peut très bien digérer et pourtant le corps peut se mal nourrir !

Ceci arrive quand les phénomènes intérieurs ne s'accomplissent pas régulièrement.

Alors les produits nuisibles, provenant de ce que nous mangeons, au lieu de s'éliminer, c'est-à-dire, au lieu d'être rejetés en dehors du corps par les différentes méthodes que l'on connait : sueurs, urine, selles, se concentrent dans quelques coins du système, se logent dans les articulations, sous les muscles et empêchent les mouvements de s'opérer, les membres d'agir.

C'est de là que proviennent les douleurs, les faiblesses, les inflammations, tout ce cortège de maux qui arrêtent les plus vigoureux, qui empêchent de travailler les pauvres femmes dont le système est ainsi affecté.

Par conséquent, c'est au mal interne qu'il faut s'attaquer immédiatement. Il y a dans l'organisme, un corps étranger qu'il faut faire disparaitre, qu'il faut évacuer, qu'il faut détruire.

Quel agent peut-être plus puissant à cette fin que le sang, le sang qui est la base du système, le sang qui peut tout.

Mais pour qu'il ait la force d'accomplir cette œuvre, il faut un sang fort, propre, sain, vigoureux, renforcé.

Comment pourrait-on lui donner ces qualités mieux qu'en prenant les Pilules Rouges, le remède régénérateur par excellence du sang, le purificateur sans égal.

MADAME THEOPHILE BERNIER, Cap St-Ignace, Qué.

Les Pilules Rouges donnent au sang l'activité et la vigueur qu'il faut pour dissoudre cet acide urique d'où vient tout le mal et elles fournissent aux organes l'énergie nécessaire pour l'expulser.

Aussi, conseillons-nous aux femmes qui travaillent, aux femmes actives, à la moindre trace de douleur, de nous écrire et de nous demander les Pilules Rouges qui les sauveront.

Lisez ce certificat :—

Cap St-Ignace, 7 Mars 1906.

Messieurs,

Combien je vous suis reconnaissante de m'avoir sauvée de cette terrible maladie qui me paralysait les membres. Pendant six mois j'ai dû faire mes lavages à genoux et m'appuyer sur une chaise pour marcher. Trois médecins m'avaient soignée sans me guérir, quand je me suis adressée à vous. Dès le commencement, vos Pilules Rouges m'ont fait du bien, mais j'ai attendu pour vous écrire que je fusse parfaitement guérie. Maintenant je puis dire que je suis absolument guérie. Je fais tout mon ouvrage sans difficulté. Mes jointures, mes pieds ne me font plus mal, je vais parfaitement bien, grâce à vous, et je vous remercie. Mme Théophile Bernier, Cap St-Ignace, Co Montmagny, Qué.

Les Pilules Rouges guérissent et leur action est durable. Chaque femme qui les prend purifie et enrichit son sang, redouble ses forces, fait disparaître les maux dont elle souffre, comme anémie, chlorose, neurasthénie, irrégularités, palpitations, etc., etc., elle maintient le bon fonctionnement de tous ses organes, en un mot s'assure une bonne santé.

CONSULTATIONS GRATUITES: Adressez-vous par lettre ou personnellement au No 274 rue St-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi, au besoin, d'autres traitements si votre maladie les requiert.

DEFIEZ-VOUS. — Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boites de 50 Pilules. Chaque boite est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au cent ou à 25c la boîte, ne sont pas les nôtres; ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, allant de maison en maison, se disant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs toujours, car jamais nos médecins ne sortent de leurs bureaux de consultations pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boite ou $2.50 pour six boites, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.